

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON – CLEMONT

Séance du 9 Mars 2026 **Procès -Verbal**

L'an deux mil vingt-six, le neuf Mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président.

Nombre de délégués en exercice :	6
Nombre de délégués présents :	6
Nombre de délégués votants :	6
Date de convocation :	3 Mars 2026

Étaient présents : Messieurs Guillaume CHEVALIER, « Président », Philippe JATHAN « vice-président », Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE, Gilles FEVRE et Madame Marie-Christine SCHWAB.

Monsieur Gérard VILLETTE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT**
3. **Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 22 Décembre 2025**
4. **Approbation du Compte Financier Unique 2025**
5. **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**
6. **Budget primitif 2026**
7. **Indemnités des secrétaires**
8. **Travaux : Installation d'une bâche incendie à Clémont**
9. **Questions et informations diverses**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h45.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Guillaume CHEVALIER, Président de séance, propose de nommer Monsieur Gérard VILLETTE en qualité de secrétaire de séance.

Le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 décembre 2025 :

Guillaume CHEVALIER demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 22 Décembre 2025.

Le Comité syndical **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2025 à l'unanimité.

4. Délibération N°2026-01 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Guillaume CHEVALIER précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM) ;
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du syndicat, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Philippe JATHAN, vice- président.

Monsieur Philippe JATHAN, Vice-président, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président et Messieurs Xavier DARRACQ et Joris LEPAPE, comptables de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	248 678.53 €	69 642.33 €	318 320.86 €
	Recettes réalisées	65 082.15 €	84 362.20 €	149 444.35 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	255 856.32 €	185 127.50 €	440 983.82 €
	Dépenses réalisées	57 033.50 €	70 648.81 €	127 682.31 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	8 048.65 €	13 713.39 €	21 762.04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	7 177.79 €	115 485.17 €	122 662.96 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	15 226.44 €	129 198.56 €	144 425.00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	15 226.44 €	129 198.56 €	144 425.00 €

Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, est sorti de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable,**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **CHARGE Monsieur le Président de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 10/03/2026

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 10/03/2026

5. Délibération N°2026-02 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable, réuni sous la Présidence de Guillaume CHEVALIER, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	+ 13 713.39 €
B/ Résultats antérieurs reportés	+ 115 485.17 €
C/ Résultat à affecter = A+B	129 198.56 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	8 0487.65 €
E/ Résultats antérieurs reportés	7 177.79 €
F/ Résultat à affecter = D+E	15 226.44 €
Restes à Réaliser 2024	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :**

- ✓ **Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 129 198.56 €.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 10/03/2026

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 10/03/2026

6. Délibération N°2026-03 – Budget primitif 2026

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M49,

Guillaume CHEVALIER présente aux membres du SIAEP le projet du budget primitif 2026, chapitre par chapitre et en détail article par article.

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 300.00		002 – Résultat de fonctionnement reporté	129 198.56	
	012 – Charges personnel, frais assimilés	6 000.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations	60 000.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	12 100.00				
	66 – Charges financières	2 900.01				
	023 – Virement à la section d'investissement		119 143.05			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		47 397.83	042 – Opérations d'ordre entre sections		19 642.33
	Total	42 300.01	166 540.88	Total	189 198.56	19 642.33
	Total Dépenses section de fonctionnement	208 840.89		Total Recettes section de fonctionnement	208 840.89	
				001 – Solde exécution positif reporté d'investissement	15 226.44	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	334 124.99		13 – Subventions d'investissement		
	16 – Emprunts et dettes assimilées	28 000.00		10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	
	040 – Opérations d'ordre entre sections		19 642.33	16 – Emprunts et assimilés	200 000.00	
				021 – Virement de la section fonctionnement		119 143.05
				040 – Opérations d'ordre entre sections		47 397.83
	Total	362 124.99	19 642.33	Total	215 226.44	166 540.88
	Total Dépenses section d'investissement	381 767.32		Total Recettes section d'investissement	381 767.32	
Total du BP 2026	590 608.21		Total du BP 2026	590 608.21		

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 208 840.89 € et en section d'investissement à 381 767.32 €.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 10/03/2026

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 10/03/2026

7. Délibération N°2026-04 – Indemnités des secrétaires

Guillaume CHEVALIER propose aux membres du SIAEP de donner une indemnité forfaitaire mensuelle aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il propose la somme de 195 € brut /mensuel/secrétaire, à savoir Mme Cécile MÉGRET et Mme Aurélie FRICHETEAU.

Suite à une demande de Mme Cécile MÉGRET, il informe les membres du comité syndical, qu'à compter du 1^{er} janvier 2027, celle-ci souhaite cesser les fonctions de secrétariat au sein du syndicat. Mme Aurélie FRICHETEAU assurera seule cette fonction.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **ACCEPTÉ de donner une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 195 € aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026.**
- **PREND ACTE de la demande de Mme Cécile MÉGRET de cesser ses fonctions de secrétaire au 1^{er} janvier 2027.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 10/03/2026

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 10/03/2026

8. Délibération N°2026-05 – Travaux : Installation d'une bâche incendie à Clémont

Guillaume CHEVALIER expose aux membres du syndicat :

Etant donné que le château d'eau de Clémont n'assure plus la défense incendie pour la Commune, il y a eu lieu de trouver une solution.

Pour cela, l'entreprise Véolia a proposé au syndicat d'installer une bâche d'eau incendie route de Sainte Montaine près de l'entreprise Sanders et le lotissement de la Cité des Houx. Cette parcelle communale C 620 est facile d'accès pour les pompiers. Un débroussaillage du terrain, des travaux de décapage et d'installation d'une clôture et d'un portail, sont à prévoir.

Un devis des travaux a été demandé à Véolia. Le montant de ceux-ci s'élève à 26 275 € HT soit 31 530 € TTC.

Monsieur le Président donne lecture du devis et propose de valider celui-ci afin que les travaux puissent démarrer dès que possible.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **DIT que la Commune de Clémont accepte que le syndicat intercommunal installe cette bâche incendie sur une parcelle communale identifiée C 620 ;**
- **APPROUVE les travaux d'installation d'une bâche incendie sur la Commune de Clémont ;**
- **ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Véolia pour ces travaux d'un montant de 26 275 € HT soit 31 530 € TTC ;**
- **CHARGE le Président de signer le devis ainsi que toutes les pièces afférentes à cette délibération.**

M. Philippe JATHAN demande à ce que soit demandé à Véolia eau la date prévisionnelle des travaux afin que la commune de Clémont soit mise au courant et également de leur demander à qui incombe de faire la demande de déclaration préalable de travaux.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 10/03/2026

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 10/03/2026

9. Questions et informations diverses

Monsieur Philippe Jathan demande des informations sur l'installation du prochain conseil syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 20h05.

**Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

**Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 16 Avril 2026,
Certifié affiché, le 17 Avril 2026,**

**Publication par affichage en mairie de Brinon-sur-Sauldre le 17 Avril 2026
Mis en ligne pour diffusion le 17 Avril 2026**